

Déclaration de conformité UE

Par la présente, SAS GREEN-E
déclare que le produit est conforme aux directives
2014/30/UE et 2011/65/UE.

Pour en savoir plus sur la déclaration de conformité de
l'UE, écrivez à l'adresse suivante :

SAS GREEN-E
1, Rue La Fayette
35000 Rennes, France
Siret : 921904157 (RCS RENNES)
T.V.A. FRANCE



Instructions de sécurité

Conservez ces instructions et respectez-les
attentivement afin de garantir une utilisation sûre du
produit et des appareils qui y sont connectés.
Utilisez le produit et ses accessoires uniquement pour
les usages prévus, dans les limites électriques
spécifiées, et dans un environnement protégé afin
d'éviter tout danger. Tenez le produit à l'écart des
sources de chaleur, de la lumière directe du soleil, de
l'humidité et de tout contact avec des liquides. Ce
produit ne doit pas être utilisé par des enfants ou par
des personnes incapables d'en comprendre les risques
potentiels. Ne laissez pas le produit branché au secteur
ou à d'autres appareils lorsque vous ne l'utilisez pas ou
en cas de suspicion de dysfonctionnement.

Ne démontez jamais le produit et n'essayez pas de le
réparer vous-même en cas de défaut. Évitez d'utiliser le
produit à proximité d'appareils électro-médicaux (ex.
pacemakers).

En cas de doute concernant l'utilisation, la sécurité ou le
branchement du produit, contactez le service client
GREEN-E.

Informations sur la garantie

Une garantie limitée de 10 ans s'applique à tous les câbles GREEN-E achetés dans la boutique officielle ou auprès de revendeurs agréés. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des problèmes : sav@green-e.fr

Informations sur la recyclabilité



Ce symbole sur les produits et/ou les documents qui les accompagnent indique que, conformément à la nouvelle directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques

(DEEE), les produits et/ou les équipements électriques et électroniques usagés (DEEE) ne doivent pas être mélangés aux déchets ménagers généraux. Pour un traitement, une valorisation et un recyclage appropriés, veuillez apporter ces produits aux points de collecte désignés où ils seront acceptés gratuitement.

L'élimination correcte de ce produit contribuera à économiser des ressources précieuses et à prévenir tout effet négatif potentiel sur la santé humaine et l'environnement, qui pourrait autrement résulter d'une gestion inappropriée des déchets.

Veuillez contacter votre autorité locale pour plus de détails sur le point de collecte désigné le plus proche de chez vous.

Des sanctions peuvent être applicables en cas d'élimination incorrecte de ces déchets, conformément à votre législation nationale.

Si vous souhaitez vous débarrasser d'équipements électriques et électroniques (E), adressez-vous à votre revendeur pour obtenir des informations sur l'unification européenne.

Ce symbole n'est valable que dans l'Union européenne (UE). Si vous souhaitez vous débarrasser de ce produit, veuillez contacter vos autorités locales ou votre revendeur et demander la méthode d'élimination appropriée.